

Des avancées pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication

Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, a réuni aujourd'hui le Comité ministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication. Ce comité a adopté pour la première fois une feuille de route qui couvre l'ensemble des secteurs du ministère.

L'action pour une meilleure égalité hommes-femmes dans la culture et la communication s'orientera autour de **6 grands axes** :

1. L'exercice des métiers des arts et de la culture

Des avancées importantes ont été engagées en 2016 en faveur des femmes artistes et techniciennes du spectacle vivant et enregistré, notamment des « maternités » grâce à l'accord sur l'assurance chômage des artistes et techniciens intermittents du 28 avril et au nouveau Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle.

Un séminaire réunira début 2017 l'ensemble des écoles supérieures Culture afin de travailler sur l'inégalité d'accès aux métiers de la culture. Ce rendez-vous sera éclairé par un avis du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.

2. L'accès des femmes aux postes clés des structures culturelles

En 2016, la loi création architecture et patrimoine de juillet dernier a consacré le principe de l'égal accès des hommes et des femmes à la tête des institutions labellisées.

3. La parité d'accès à la création, aux moyens de production et à la programmation

L'objectif de parité d'accès aux moyens de production et à la programmation sera désormais intégré dans les cahiers des charges des établissements labellisés. Une circulaire de la ministre précisera prochainement les progressions attendues qui seront évaluées annuellement.

Par ailleurs, le ministère a porté un amendement dans la loi égalité et citoyenneté imposant la parité dans les commissions des établissements publics qui attribuent les subventions, aides, avis, agréments, de même que dans les comités d'experts dans les services déconcentrés.

Enfin, un atelier dédié à l'entrepreneuriat culturel féminin sera organisé dans le cadre du Forum « entreprendre dans la culture » en mai 2017.

4. La lutte contre les stéréotypes dans la culture

Dans le cadre de la loi égalité citoyenneté, le gouvernement a porté **un amendement étendant les missions du CSA en matière de contrôle de l'image des femmes dans les messages publicitaires.**

Sur les **chaînes du service public des engagements sont pris en faveur** de la place des expertes. France télévisions apporte une réponse forte, à valeur d'exemple, en prévoyant que la part **des expertes sollicitées à l'antenne** atteindra obligatoirement la parité en 2020.

Enfin, les **femmes seront valorisées dans l'ensemble des domaines du patrimoine** : collecte d'archives, commémorations nationales, travaux menés sur le musée du XXIème siècle ou encore Matrimoine dans les Journées européennes du patrimoine 2017.

5. L'action en direction des territoires

Les directions régionales des affaires culturelles seront encouragées en 2017 à décliner des démarches concertées en faveur de l'égalité réelle avec les acteurs de leurs territoires.

6. Un plan d'action volontariste au sein du ministère à l'appui de la candidature du ministère au label « Egalité »

Le ministère s'engage fortement en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans ses pratiques internes. **Audrey Azoulay a confirmé son souhait de présenter la candidature du ministère au label « Egalité ».**

Contact

Ministère de la Culture
et de la Communication
DICOM / Service de presse
01 40 15 83 31
Service-presse@culture.gouv.fr